

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01114797 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>LASFARGUES Jean Marie</b> Le Bourg 46150 - LABASTIDE DU VERT Activité principale : <b>Producteur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :	6. Période de validité	
		du :	au :
<i>Productions végétales :</i>			
Safran	biologique	17/02/2021	31/12/2022
Prairie temporaire : pâturage exclusif	biologique	17/02/2021	31/12/2022
Marâchage plein champ : voir annexe	biologique	17/02/2021	31/12/2022
Sorgho	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
Maïs fourrage	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
Mélanges fourragers	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
Mélanges fourragers :	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
Luzerne	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
Prairie temporaire	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
Prairie permanente	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
Autres cultures fourragères : FAG	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
<i>Productions animales :</i>			
Vaches laitières	conventionnel en parallèle	17/02/2021	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>17/02/2021</b>		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 03/03/2021  
Le Directeur, François LUQUET

